



ENQUÊTE CODINF 2017 SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT PROLONGÉE JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE

La date limite pour remettre notre contribution au rapport annuel de l'Observatoire des délais de paiement nous permet de maintenir notre enquête jusqu'au 15/12. Avec près de 1200 réponses à ce jour, nous sommes déjà assurés d'une représentativité correcte. Si vous n'y avez pas déjà répondu, vous êtes invités à le faire sous le lien suivant :

 [Enquête CODINF / délais de paiement 2017](#)

**5 MINUTES
SUFFISENT**

4^e ÉDITION DU PRIX DES DÉLAIS DE PAIEMENT LE 13 NOVEMBRE

Avant tout pédagogique, l'objectif des prix des délais de paiement est certes de récompenser les structures privées et publiques payant à l'heure leurs fournisseurs, mais surtout de

saluer les efforts accomplis permettant à ces structures d'avoir des comportements vertueux en matière de paiement. Le palmarès des Prix 2017 illustre les positions, mesures, et dispositifs que les différents donneurs d'ordre sont capables de mettre en œuvre, dans les contraintes et contextes qui sont les leurs, pour parvenir à des résultats très probants ou encourageants.



5 PRIX ET 2 COUPS DE CŒUR DU JURY ONT ÉTÉ DÉCERNÉS



PRIX ORGANISME PUBLIC : Ministère des Armées.

En s'appuyant sur la dématérialisation des procédures, le Ministère des Armées s'était fixé comme objectif de diviser par 2 ses délais de paiement : il payait en moyenne à 45,7 jours en 2012 et est descendu à 22,8 jours en 2016 (698 000 factures pour un montant de 18 milliards d'euros). Aujourd'hui, plus de 60 % des factures sont transmises sous forme dématérialisée par ses fournisseurs (80% de PME).



PRIX GRAND GROUPE : Groupe Michelin.

Le groupe s'appuie sur l'amélioration, année après année, de l'indicateur de ponctualité qui vise le respect des engagements contractuels passés avec ses nombreux fournisseurs. Cet indicateur de ponctualité atteindra cette année l'objectif de 84,5%.



PRIX TERRITOIRE : Département des Hauts de Seine.

Le département fait des délais de paiement un enjeu-clé de la modernisation de la relation fournisseur et insiste sur l'organisation et la formation de ressources internes dédiées à la chaîne de facturation.

La collectivité territoriale affiche pour 2016 un délai moyen 26,4 jours.

NB : les intérêts moratoires sont payés systématiquement et débités aux budgets concernés.



PRIX PME : Ideal Meeting & Event.

Elle s'est engagée à respecter un délai de paiement de 3 jours à réception des factures depuis 2004. Consciente que le défaut de trésorerie est l'une des premières causes de faillite dans le secteur de la restauration / hôtellerie, cette place de marché dédiée à l'événement d'entreprise (50 millions d'euros de CA en 2016) affiche un taux très bas de retard de paiement : 7%.



PRIX ETI : Gutenberg Networks.

Cette agence de communication a décidé de lier sa politique de paiement à sa démarche RSE. Spécialisée dans la production de contenus, de supports publicitaires et commerciaux (350 millions de CA, 280 millions d'euros de volume d'achats en 2016), elle a misé sur le workflow. L'évolution des délais de paiement moyens (33 jours en 2017 contre 45 jours en 2013) contraste avec ceux de leurs clients : 46 jours.



COUP DE CŒUR : Agglomération du Pays d'Or (Hérault)

Pour cette collectivité de 45 000 habitants, la diminution des délais de paiement est le marqueur de sa performance numérique et fait partie des mesures de soutien aux acteurs économiques locaux.



COUP DE CŒUR : Centre hospitalier intercommunal de Créteil (94)

L'établissement a mis en place un dispositif innovant dans le secteur public, de préfinancement des factures fournisseurs permettant de les payer en 4 jours. Entre 2014 et 2017, le délai moyen de paiement a été divisé par 2, ce qui a engendré des économies substantielles d'intérêts moratoires.

NB : l'hôpital est l'un des seuls à respecter cette obligation légale !



PREMIÈRE ÉDITION DU BAROMÈTRE « MÉDIATEUR DES ENTREPRISES / SIDETRADE »

Plus de 9 000 entreprises françaises donneuses d'ordre représentant 91% des grandes entreprises et structures comprenant de 250 à 5 000 salariés ont été analysées, ce qui représente 10 milliards d'euros de facturation, répartis sur plus de 2,5 millions de factures. Chaque indicateur est mis à jour à partir des données des six derniers mois, soit de janvier à juin 2017 pour la 1^{ère} édition du baromètre :

- 14% des factures ont été bloquées dans les systèmes d'information des donneurs d'ordre ;
- il s'écoule en moyenne 51 jours entre le blocage initial de la facture et sa mise en paiement.

Ce baromètre « Médiateur des entreprises-Sidetrade » sera actualisé tous les trimestres.



SANCTION DGCCRF D'UN NOUVEAU GENRE

Publication le 1^{er} décembre d'une amende de 70 000 euros prononcée à l'encontre de la société DISTRIBUTION CASINO (décision du 3 novembre) **pour avoir accordé des délais de paiement supérieurs au maximum légal.**



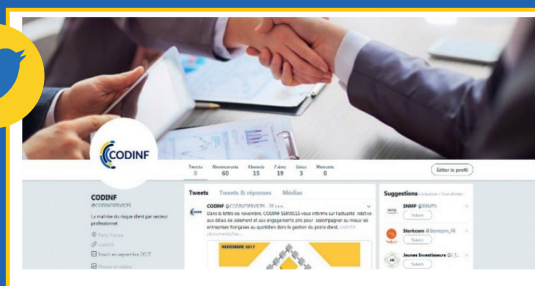
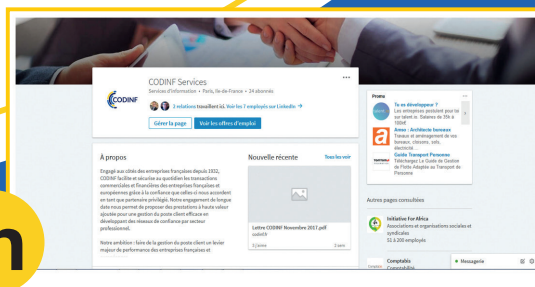
PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DE SES ADHÉRENTS

- Tournée adhérents Comités CODINF en Alsace du 8 au 10/11 et réunion SNEFCCA Alsace-Lorraine à Saverne le 10/11
- Webinar adhérents Comités CODINF le 23/11



PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

- Formation « Maîtriser concrètement les risques clients » à la Fédération Française du Cartonnage et de la Papeterie le 14/11
- Groupe de travail « Harmonisation de la facture » à la Médiation des entreprises le 17/11
- Journée « Crédit » de l'AFDCC le 17/11
- Formation « Les actions efficaces en contentieux (provoqué ou subi) » chez un adhérent du CODEMA (machinisme agricole) le 20/11
- Formation aux techniques de gestion du crédit-client pour les adhérents du groupement des distributeurs NEBOPAN le 22/11
- Déjeuner et conférence FNBM le 22/11
- Journée du DLR (Distributeurs, Loueurs et Réparateurs de matériels pour le BTP) le 28/11



REJOIGNEZ CODINF SUR LINKEDIN ET TWITTER POUR SUIVRE NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

Cliquez sur les logos ci-contre et abonnez-vous pour nous suivre !